

- IEN
- Formateurs
- Candidats

Guide d'entretien pour les commissions

1. Les critères d'évaluation déterminants

Les critères en surbrillance dans la grille désignent les domaines de compétences dont une maîtrise suffisante est considérée comme absolument nécessaire par le jury.

Par conséquent, les appréciations « très insuffisant » ou « insuffisant » portées par la commission pour l'un ou l'autre de ces domaines impliqueront nécessairement un avis défavorable.

2. Les points de vigilance

Dimension de la polyvalence du métier	Maîtriser les divers dispositifs d'apprentissage et les contenus des domaines ou disciplines (y compris pour les CAFIPEMF spécialisés)
Certification comme processus en marche	Tenir compte de ce que le candidat « fait déjà et sait faire », ce qu'il « expérimente et pense pouvoir faire », ce qu'il « n'a pas fait et projette de faire ».
Candidature prématurée	Inviter le candidat à mûrir son projet
Capacité à travailler en équipe	Vérifier que cette disposition est effective

3. Le référentiel de compétences du formateur

La commission veillera, durant l'entretien, à utiliser le référentiel de compétences professionnelles du formateur comme source de questionnement, afin de se faire une idée aussi précise que possible des potentialités du candidat dans les quatre domaines de compétences.

4. Les rapports d'inspection

La commission veillera aussi, durant l'entretien, à questionner le candidat sur les éléments du ou des rapports d'inspection qui lui paraîtront susceptibles d'éclairer et d'étayer son jugement. En effet, à défaut de pouvoir observer le candidat en situation d'enseignement, il sera nécessaire de s'assurer de la cohérence des appréciations portées au terme de l'épreuve avec la manière de servir du candidat.

En cas de distorsion significative entre la prestation du candidat et le(s) rapport(s) d'inspection, il appartiendra à la commission de questionner le candidat pour lui donner la possibilité de s'en expliquer.

Sur ce dernier point, une attention particulière sera réservée par le président de la commission à la rédaction des observations destinées au jury académique.